



UNION FEDERALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TERRITOIRES,
DES AUTOROUTES
ET DE LA MER

Compte – rendu de la CAP interministérielle des Chargé.e.s d'Études Documentaires

5 juin 2019

La CAPI est présidée par M. Frédéric Desbois, adjoint à la sous-direction SG/RH/G/PAM.

M. Desbois nous présente Mme Katia Boiron, la chargée de missions pour les CEDI. Elle sera chargée de résoudre les problèmes pour notre corps : mobilité, promotion...

Déclaration des élus CFDT

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres de la CAP,

En cette année 2019, nous constatons une petite avancée pour une petite partie des CEDI. Malheureusement la situation générale évolue peu et nous ne pouvons que répéter ce que nous demandons depuis plusieurs années.

Nous remercions notre ministère gestionnaire pour la publication de la note de gestion RIFSEEP du 12 avril dernier. Qu'attendent les autres ministères employeurs pour publier une note similaire ?

Dans le meilleur des cas nos collègues du MTES verront une différence sur leur feuille de paye en juillet 2019. Pour les autres CEDI qu'en sera-t-il ?

L'administration compte-t-elle nous offrir une calepique pour que nous puissions être sûrs que les comptes seront bons lors du rattrapage ?

Par conséquent, nous demandons aux autres ministères employeurs des CEDI de traiter en urgence cette question et de publier une note de gestion du RIFSEEP avant la fin du premier semestre 2019, cela va sans dire.

Quant au complément indemnitaire annuel (CIA), dans les textes, il n'est pas automatique et il n'est pas non plus rétroactif.

Les CED ont été ignorés pour l'attribution du CIA en 2017 et 2018 du simple fait de la non mise en place du RIFSEEP à la date prévue. Nous dénonçons cette situation inique et réclamons le versement rétroactif du CIA aux CEDI par tous les ministères employeurs.

Pour les jurys de concours, nous déplorons l'absence de représentants des CEDI en nombre suffisant alors que la réglementation permet un nombre plus important de CEDI (l'article 6 de l'arrêté du 7 décembre 1998 relatif aux modalités d'organisation et à la nature des épreuves des concours externe et internes pour les CEDI). Nous demandons au minimum la présence d'un CED hors classe et de 2 CED principaux pour les jurys de concours.

Pour les jurys de l'examen professionnel pour le principalat, nous demandons une modification de l'article 4 de l'arrêté du 24 août 2004 modifié. Nous voulons une augmentation du nombre de jurés CEDI présents au sein des jurys dont au moins un CED hors classe et 2 CED principaux.

Nos collègues candidats seraient ainsi jugés par des CEDI ayant une connaissance approfondie des missions évaluées.

Nous demandons un modificatif à l'arrêté des fonctions Hors Classe du 27 décembre 2017 pour les établissements publics et les services à compétence nationale afin qu'une mission nationale soit reconnue indépendamment de la situation hiérarchique. En effet, l'arrêté prévoit que les CEDI proposables soient chef d'un centre (...) ou chef de projet rattaché au directeur général (...).

Nous demandons qu'un CEDI puisse devenir hors classe à partir du moment où il est responsable ou en charge d'une mission documentaire à vocation nationale (ex : un projet, un système ou un dispositif de traitement de l'information à l'échelon ministériel ou interministériel).

En 2019, les CEDI ressentent toujours un fort sentiment de dévalorisation et d'injustice. C'est pourquoi, nous demandons une nouvelle fois la dissolution du corps des CEDI. Cette revendication résulte d'un triple constat :

- baisse du nombre des CEDI : 294 en 2010, 247 en 2017. Ce nombre va encore diminuer avec les départs à la retraite, les changements de corps (attachés ou CHED culture) et l'absence de recrutement par concours externe et interne,
- la gestion calamiteuse de notre corps par l'administration : plus de 2 ans de retard pour l'application du RIFSEEP, une gestion difficile entre le ministère de la transition écologique et les ministères employeurs.
- **Et surtout** : les missions des CEDI figurent dans le décret de 2011 du CIGEM des attachés, ce qui met les CEDI en concurrence avec les attachés sur bon nombre de postes.

C'est pourquoi, nous réclamons une fois de plus la dissolution du corps des CEDI et son intégration dans le CIGEM des attachés.

Désignation du secrétaire adjoint : CGT (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Les réponses du président aux organisations syndicales

Examen professionnel et dé précarisation Sauvadet

L'arrêté du 29 avril 2019 ouvre l'examen professionnel du principalat pour l'année 2019. 6 postes sont à pourvoir. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 3 juillet.

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/charge-e-d-etudes-documentaires-principal-e-cedp-a124.html>

L'administration s'engage à organiser deux examens professionnels en 2020 pour rattraper le retard de gestion. Un au premier semestre pour une nomination au 1^{er} janvier 2020 et un au deuxième semestre pour une nomination au 1^{er} janvier 2021.

Un concours de dé précarisation Sauvadet était prévu pour 2019 pour 10 postes. Malheureusement une seule inscription non éligible est parvenue au Ministère. Le concours est donc annulé. C'était la dernière année qu'il avait lieu.

Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le MTE a publié sa note de gestion du RIFSEEP le 12 avril 2019. La mise en place de l'IFSE est en cours, le ministère s'engage à verser le CIA 2018 au plus tard à l'automne.

Le Ministère des armées (MinArm) indique que le texte réglementaire concernant le RIFSEEP des CEDI sera pris avant la fin 2019. Le CIA 2019 sera versé aux CEDI sur la paye de septembre 2019, conformément à la note du 10 avril 2019 (SGA [Accueil](#) > [Info RH](#) > [Les essentiels](#) > [Ma paye](#) Eléments de régimes indemnitaires).

La CFDT a demandé si un CIA pour 2018 serait versé. La réponse a été : rien n'a été prévu pour 2018.

Le MinArm rappelle que les établissements publics ont une autonomie administrative et financière et que leur personnel n'est pas concerné par les notes de gestion IFSE et CIA du ministère. Les établissements doivent élaborer leur propre note de gestion.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) indique que le barème RIFSEEP est en cours d'organisation. Le service RH a échangé avec la Direction des Archives. Une publication est prévue avant l'été.

Le CIA 2019 sera versé en juin 2019. Les agents du MEAE touchaient déjà un complément indemnitaire qui a été transformé en CIA.

Le Ministère de l'économie et des finances (MINEFI) indique que leur note de gestion est en cours d'élaboration et sera publiée à l'automne 2019. Les agents du MINEFI touchaient déjà un complément indemnitaire (CI) qui a été transformé en CIA.

Le Ministère des solidarités et de la santé indique que sa note de gestion est en cours d'élaboration sans donner de date de publication. Les agents des affaires sociales touchaient déjà un complément indemnitaire (CI) qui a été transformé en CIA.

Nous n'avons pas d'information pour les autres ministères.

Fonctions nécessaires pour devenir CED Hors Classe

L'administration nous informe que des discussions avec la DGAFP et l'ensemble des ministères employeurs pourront être ouvertes en 2020 concernant l'évolution du texte.

Réorganisation de la DRH du MTES

Après la réorganisation de la direction des Ressources humaines du MTES, les CEDI sont désormais gérés, au sein de la sous-direction des personnels administratifs et maritimes (PAM) par le bureau des personnels maritimes, des personnels d'exploitation et des corps interministériels (PAM3). Cette nouvelle organisation facilitera les relations entre les CEDI et le ministère gestionnaire puisque le même bureau s'occupera de l'ensemble de la gestion administrative et de la paye des agents (arrêtés, mobilités, promotions, ainsi que gestion de la paye pour les CEDI du MTES).

Au sein de cette sous-direction, M. Desbois nous présente Mme Katia Boiron, la chargée de missions pour les CEDI. Elle est un appui pour les agents et les services. Elle peut intervenir pour aider les agents en difficulté, pour aider sur les mobilités ou les retours de disponibilité. Vous pouvez la contacter à l'adresse suivante : katia.boiron@developpement-durable.gouv.fr

Approbation des PV de la CAPI du 21 novembre 2018 et de la CAPI d'installation du 29 janvier 2019

MOBILITES

Nous avons fait remonter en CAP le fait que certains recruteurs découragent les candidatures avant la fermeture de la mobilité.

Nous rappelons à nos collègues que les recruteurs doivent suivre des règles précises : recevoir tous les candidats et signer tous les PM104 en mettant un ordre de classement.

Plusieurs personnes peuvent postuler sur un même poste et vous avez le droit de postuler sur plusieurs postes.

Les mobilités sont effectives au **1^{er} septembre 2019**.

CED	Service d'origine	Service d'accueil	n°poste
FILLIOUX Anne	Cour de cassation	MTES/SG/CRDAJ	238915
BOSQUIER-BRITTEN Cécile	MinArm/SHD	MinArm/SHD	239034
QUELLIEN Julia	ONACVG de Caen	ONACVG de Caen	239041
CHAUVEL Laurent	MEF	Min Solidarités/DGCS	239031
FROUIN Marie	Min Justice /ENPJJ	Min Justice /ENPJJ	239032
POMERANTZ Christine	MEAE	MEAE	239042
YEOMANS Sylvie	MinArm/SHD	MEAE	239046

DETACHEMENTS ENTRANTS

CED	corps d'origine	service d'accueil	n°poste	durée
BONNEAU François	Ingénieur d'études	Min Arm /SHD	239033	1 an à compter du 1er septembre 2019)
GUILPIN Thierry	CHED	Min Arm /SHD	239037	1an (à compter du 1er septembre 2019)
RUBY-NOUGARET Donatienne	professeur certifiée d'H/G	Min Arm /SHD	239035	1 an (à compter du 1er juillet 2019)
PEREZ-BASTIE Isabelle	CHED	MEF/SAEF		1 an (à compter du 1er août 2019)
NAZIANZENO Barbara	professeur documentaliste	Institut national des jeunes sourds de Metz		1 an (à compter du 1er septembre 2019)

RENOUVELLEMENT DE DETACHEMENT

M. Philippe Saint-André, en poste au SGAE, est renouvelé pendant 1 an (jusqu'au 31 août 2020).

INTEGRATION

M. David Berthout, CHED, actuellement en poste au MTES/DGAC est intégré dans le corps des CEDI à partir du 1^{er} octobre 2019.

PROMOTIONS SUR LA LISTE D'APTITUDE DE B EN A

Rappel des conditions d'éligibilité : appartenir à un corps de catégorie B ou de même niveau, justifier de 9 années de services publics au 1^{er} janvier de l'année de nomination, dont 5 au moins de services civils effectifs dans une administration, un service ou un établissement public administratif de l'Etat.

2 postes sont à pourvoir. 8 dossiers ont été présentés dont 2 dossiers qui ne remplissent pas les conditions.

Le choix de la CAPI s'est porté sur les dossiers de Mme Fadeuilhe et de Mme Vallantin Dulac. Bienvenue à nos nouvelles collègues CEDI.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus CFDT :

Marie-José TAUPIN (CEDHC) Ministère des Armées (SSA) 02.38.60.72.07

marie-jose.taupin@intradef.gouv.fr

Isabelle LEFORT (CEDHC)...Ministère de l'Europe et des affaires étrangères ...01.43.17.42.63

isabelle.lefort@diplomatie.gouv.fr

Fabienne ALBESPY (CED)...Ministère de la Transition écologique et solidaire 01.40.81.77.43

fabienne.albespy@developpement-durable.gouv.fr

Bénédicte HERICHER (CED) Ministère de la Justice 01.44.77.66.85

benedicte.hericher@justice.gouv.fr